



# Assemblée générale

Distr. limitée  
25 mars 2015  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-huitième session

Point 3 de l'ordre du jour

### Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Cuba, Inde, Venezuela (République bolivarienne du): amendement au projet  
de résolution A/HRC/28/L.25**

**28/...**

### Prévention du génocide

Paragraphe 17

*Substituer* au texte actuel:

17. *Réaffirme* qu'il importe, face à des situations complexes qui comportent un risque de génocide, selon la définition de la Convention, d'étudier promptement et de manière détaillée un ensemble de facteurs multiples, notamment des facteurs juridiques, et les signes précurseurs éventuels tels qu'ils sont décrits, notamment, dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Plan d'action en cinq points et dans les cadres d'analyse élaborés par le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, comme l'existence de groupes à risque, des violations graves, massives et systématiques des droits de l'homme, la résurgence d'une discrimination systématique et l'existence d'un discours haineux à l'égard de personnes appartenant à des groupes nationaux, ethniques, raciaux ou religieux déterminés, en particulier si ce discours s'exprime dans le contexte d'une flambée réelle ou potentielle de violence;

---

